

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi **le 4e jour de juillet 2022**, à 19h30, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Claude Beaudoin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nicole Mathieu, assiste également à cette séance.

203-07-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS(ES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 4 juillet 2022 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 6 juin 2022
 - 3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 27 juin 2022
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 07-22
 - 5.2 - Résolution, soumission location d'un tracteur avec option d'achat pour le déneigement des trottoirs
 - 5.3 - Résolution, acceptation de l'offre pour la vérification comptable pour l'année 2022
 - 5.4 - Résolution, installation du réseau Wifi gratuit au parc de la Place du Village
 - 5.5 - Résolution, demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2022
 - 5.6 - Résolution, congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
 - 5.7 - Résolution, fermeture du bureau, vacances des employés de la municipalité
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, fauchage des abords des routes de la municipalité

- 7.2 - Résolution, demande au Ministère des Transports pour la traverse de piétons avec feux clignotants
- 7.3 - Résolution, demande d'aide financière pour la réfection d'une traverse d'eau sur les terres publiques
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1 - Résolution, adoption des endroits de développement en milieux humides
 - 9.2 - Demande M. Benoît Alexandre, déplacement d'un garage, terrain numéro de cadastre : 5 325 345
- 10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 10.1 - Résolution, approbation des dépenses engagées, soirées découvertes musicales
 - 10.2 - Résolution, bénévole comme aide-animatrice au terrain de jeux
- 11 - CORRESPONDANCE
 - 11.1 - Ponceau de la voie ferrée, rue de la Fabrique, suivi du dossier
 - 11.2 - Lettre du Ministère des Transports pour le programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE
- 13 - VARIA
 - 13.1 - Résolution, fermeture du bureau, absence pour Covid-19
 - 13.2 - Résolution, embauche d'une responsable pour le service de garde après l'école
 - 13.3 - dossier de la toiture du bureau municipal
 - 13.4 - Résolution, report des travaux d'asphaltage de la rue du Couvent pour 2023
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

204-07-2022

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 6 juin 2022

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 6 juin 2022 soit adopté et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

205-07-2022

3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 27 juin 2022

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 27 juin 2022 soit adopté et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

-Le char allégorique pour la parade du 150e de Saint-Magloire sera préparé durant la fin de semaine du 9 juillet;

-Le bac en métal pour les chalets au coin du rang Saint-Joseph et de la route 281, la directrice va prendre des informations auprès du fournisseur pour connaître la date de livraison du bac.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

206-07-2022

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 07-22

ATTENDU QUE : la liste des comptes numéro 07-2022 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4e jour de juillet 2022 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter **au montant de : 104 419,59\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 07-2022 telle que présentée. Le total des comptes pour **JUILLET 2022 s'élève à: 104 419,52\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 07-2022.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois **de JUILLET 2022.**

Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale

207-07-2022

5.2 - Résolution, soumission location d'un tracteur avec option d'achat pour le déneigement des trottoirs

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, un devis pour la location avec option d'achat d'un tracteur pour le déneigement des trottoirs;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) soumission et que la soumission reçue est conforme aux exigences du document d'appel d'offres pour la location d'un tracteur avec option d'achat:

Nom du soumissionnaire:
-Kubota Montmagny

Prix avec taxes:

1808,63\$ (prix mensuel de location incluant les taxes (terme de 84 mois)

Prix de rachat du tracteur et des équipements à la fin du terme de 84 mois incluant les taxes 23 410,39\$

ATTENDU QU'après analyse de la soumission par la directrice générale et l'inspecteur municipal, il est indiqué que la soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres:

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE: La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de location d'un tracteur avec option d'achat de marque Kubota, au plus bas soumissionnaire qui est : Kubota Montmagny, au coût de **1808,63\$ (prix mensuel de location incluant les taxes (terme de 84 mois)** et que sa soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres:

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, le contrat de location avec option d'achat avec Kubota Montmagny.

ADOPTÉE,

208-07-2022

5.3 - Résolution, acceptation de l'offre pour la vérification comptable pour l'année 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, à titre de vérificateur pour les années financières 2022-2023-2024. Le coût pour la vérification comptable, pour l'année 2022 sera de 22 500\$, pour l'année 2023 sera de 20 000\$ et pour l'année 2024 sera de 21 500\$.

QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de Lellis accepte la proposition de Raymond Chabot Grant Thornton pour les trois exercices financiers 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE,

209-07-2022

5.4 - Résolution, installation du réseau Wifi gratuit au parc de la Place du Village

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les contrats en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a demandé une offre de services à la compagnie Sogetel Inc. pour l'installation d'un réseau WIFI gratuit dans le parc de la Place du Village et à la bibliothèque municipale. Le coût mensuel sera de 34,94\$ par mois (avant taxes) et la durée du contrat sera pour cinq (5) ans;

CONSDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit ajuster le service d'internet à la bibliothèque pour permettre l'installation du WIFI et pour ce faire, doit signer un nouveau contrat pour l'internet à 74,95\$ par mois (avant taxes);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE : le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de services Sogetel Inc. pour la location du réseau WIFI, pour une durée de 60 mois (5 ans) à la bibliothèque et au parc de la Place du Village, au 611, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis; le coût mensuel sera de 34,95\$ (avant taxes).

QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis accepte de modifier son contrat de services d'internet avec Sogetel Inc. pour la bibliothèque municipale au 611, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis. Le coût mensuel sera de 74,95\$ (avant taxes).

ADOPTÉE,

210-07-2022

5.5 - Résolution, demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite réaliser un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique dans notre municipalité;

Description du projet : Accueil des VR par l'aménagement d'une halte avec station de vidange des VR;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié le projet d'accueil des VR par l'aménagement d'une halte avec station de vidange des VR et accepte de présenter ce projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique dans notre municipalité;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES): QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis présente un projet au comité technique de la ruralité dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins pour 2022.

Description du projet : Accueil des VR par l'aménagement d'une halte avec station de vidange des VR;

QUE le financement du projet se fasse de la façon suivante:

- Un montant correspondant à 80% du projet, c'est-à-dire 18 184\$ est pris à même les enveloppes budgétaires de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins dédiées à la municipalité de Saint-Camille pour 2022;

- Un montant correspondant à 20% du projet, soit une somme 4 546\$ est établi comme étant la part du milieu et elle est assumée par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE l'on autorise la mairesse, Mme Rachel Goupil, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs au projet.

ADOPTÉE,

211-07-2022

5.6 - Résolution, congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la mairesse, Madame Rachel Goupil, à participer au congrès des maires de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec, au Palais des Congrès de Montréal, du jeudi 22 septembre au samedi 24 septembre prochains. Le coût du congrès est de 900\$ plus taxes;

QUE l'on paye tous les frais relatifs aux congrès, frais de déplacement, stationnement, repas et chambre d'hôtel.

ADOPTÉE,

212-07-2022

5.7 - Résolution, fermeture du bureau, vacances des employés de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ferme le bureau municipal pour les vacances des employés de bureau du 15 août au 19 août 2022 et du 22 août au 26 août inclusivement.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point !

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

213-07-2022

7.1 - Résolution, fauchage des abords des routes de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder de gré à gré pour les travaux de moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité veut procéder de gré à gré pour le fauchage des abords des rangs habités: rang 2 Est 2,3 km, rang 2 Ouest 4,4 km, rang 2 érablières, 3 km, rang Saint-Joseph Ouest 2,9km, rang Saint-Joseph Est 2,4 km, rue Fournier 1.8 km, rue de la Fabrique 2,3 km, route Edmond Blais 3.4 km, rang 3 sur 3.9 km, route Vermette 1.6 km,, rang A et B 1.8 km, rue Bélanger 0,5 km, rue Alphonse-Poulin 0,2 km, et rue de la Manufacture 0,7 km.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour le fauchage des abords des rangs habités.

QUE le tout soit fait selon la liste qui sera préparée par M. Éric Prévost, inspecteur municipal.

QUE le contrat soit accordé de gré à gré avec l'entrepreneur, M. Luc Deblois, de Sainte-Justine à 120,00\$/l'heure pour un montant maximal de 3 000\$ qui est alloué pour le fauchage;

QUE l'entrepreneur devra nous fournir une preuve d'assurance responsabilité avant de commencer les travaux, sinon le contrat pourra être donné à un autre entrepreneur;

ADOPTÉE,

214-07-2022

7.2 - Résolution, demande au Ministère des Transports pour la traverse de piétons avec feux clignotants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est traversée par la route 204 du Ministère des Transports et que la circulation y est importante, beaucoup de véhicules lourds et de voitures à chaque jour;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des enfants est très importante pour le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis et que pour cette raison la Municipalité veut demander au Ministère des Transports d'installer, près de la traverse pour piétons à proximité du 615, rue Principale et de l'intersection de

la rue Carrier, des feux clignotants pour aviser les conducteurs de véhicules moteurs qu'il y a une traverse d'écoliers à cet endroit;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis demande au Ministère des Transports d'installer des feux clignotants près de la traverse pour piétons à proximité du 615, rue Principale et de l'intersection de la rue Carrier, afin d'assurer la sécurité des écoliers qui traversent à cet endroit.

QUE le conseil municipal mentionne au Ministère des Transports qu'il n'y pas de brigadier scolaire à Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

215-07-2022

7.3 - Résolution, demande d'aide financière pour la réfection d'une traverse d'eau sur les terres publiques

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal Saint-Camille-de-Lellis veut faire la réparation du chemin d'accès aux ressources au kilomètre 9,9, car celui-ci est très endommagé et peut être dangereux pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut déposer une demande au Ministère des Forêts, Faune et Parcs, dans le cadre du programme de restauration des traverses de cours d'eau 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a mandaté la C.G.F.A.de Sainte-Apolline et son ingénieur forestier, M. Samuel Gauvin, d'évaluer les coûts de remplacement d'une traverse de cours d'eau à 9,9 kilomètres et d'effectuer lesdits travaux qui se chiffrent à un coût total estimé de 32 688,75\$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis dépose une demande d'aide financière au Ministère des Forêts, Faune et Parcs du Gouvernement du Québec, dans le cadre du programme de restauration des traverses de cours d'eau pour l'exercice financier 2022-2023;

QUE le coût total estimé des travaux se chiffre à 32 688,75\$;

QUE la répartition des coûts se fasse de la façon suivante:

Pour le Ministère des Forêts, Faune et Parcs

Pour les ponceaux, remboursement de 90% des coûts des matériaux, main-d'oeuvre et machinerie et taxes non-récupérées;

Pour les honoraires professionnels de 100% des frais engendrés.

Pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Pour les ponceaux, accepte de payer 10% des coûts des matériaux, main-d'oeuvre et machinerie et taxes non-récupérées.

ADOPTÉE

8 - LÉGISLATION

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

216-07-2022

9.1 - Résolution, adoption des endroits de développement en milieux humides

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Camille-de-Lellis a reçu le plan des milieux humides et hydriques sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit inclure sur la carte une estimation des pertes de milieux humides à prévoir pour les 10 prochaines années, en conséquence de développement résidentiel, industriel, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a identifié les pertes de milieux humides à prévoir pour les dix (10) prochaines années sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal approuve la carte des milieux humides avec l'estimation des pertes potentielles en milieux humides à prévoir pour les dix (10) prochaines années sur notre territoire;

QU'UNE copie de la carte soit envoyée à la MRC des Etchemins pour information.

ADOPTÉE,

217-07-2022

9.2 - Demande M. Benoît Alexandre, déplacement d'un garage, terrain numéro de cadastre : 5 325 345

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis donne un délai maximum, soit jusqu'au 30 juillet 2022, pour enlever le garage installé sans permis sur le terrain numéro de cadastre: 5 325 345; à la fin de ce délai, si le garage n'a pas été enlevé, un constat d'infraction sera envoyé au propriétaire du terrain.

ADOPTÉE,

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

218-07-2022

10.1 - Résolution, approbation des dépenses engagées, soirées découvertes musicales

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de payer les dépenses des spectacles musicaux, qui se dérouleront tous les vendredis, à compter du 1er juillet 2022 jusqu'au 2 septembre 2022;

QU'UNE liste des coûts pour les cachets d'artistes soit jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE,

219-07-2022

10.2 - Résolution, bénévole comme aide-animatrice au terrain de jeux

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal accepte que Mlle Alex-Ann Drouin fasse du bénévolat comme aide-animatrice au terrain de jeux unifié, à raison de deux à trois jours par semaine, pour une durée de six semaines.

QUE l'aide-animatrice soit couverte par la CNESST à titre de bénévole.

ADOPTÉE,

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Ponceau de la voie ferrée, rue de la Fabrique, suivi du dossier

La directrice générale fait le dépôt du suivi des demandes pour le ponceau de la voie ferrée à remplacer. Point d'information !

11.2 - Lettre du Ministère des Transports pour le programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers

Lecture est faite d'une lettre du Ministère des Transports relativement au programme d'aide à la voirie locale (projets particuliers d'amélioration) pour l'amélioration du réseau routier municipal, nous recevons un montant de 17 600\$. Ce montant est pour réaliser des travaux de creusage de fossés et d'ajout de gravier dans le 2e rang. Point d'information !

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

-Soirées musicales: M. Jacques Audet indique que pour organiser un spectacle d'envergure pour septembre, il faudrait prévoir environ de 5000\$ à 6000\$, il faudrait demander des commandites, et trouver un groupe de musique qui pourrait plaire à tous. Il va faire une recherche pour trouver des groupes disponibles à un prix pour respecter le budget d'environ 6000\$, un suivi sera fait à la prochaine réunion de travail de juillet.

-Hygiène du milieu: M. Richard Pouliot demande s'il était possible d'avoir des bacs de récupération de peinture au dépôt de matériaux secs, c'est un besoin qui lui a été mentionné. La directrice fera des démarches pour obtenir le bac de récupération de peinture pour les prochaines semaines. Un suivi sera fait à la prochaine réunion de travail.

-Voirie: M. Jocelyn Pouliot mentionne que le nivelage du coupe-feu a été fait, et que dans l'ensemble les rangs sont beaux.

-Activités de chasse et de pêche: M. Claude Beaudoin indique que le camping est encore très beau et qu'il ne resterait qu'un petit débroussaillage d'entretien à faire. Cependant, il mentionne que des coupes de bois sont prévues dans ce secteur, que nous allons nous informer auprès de M. Samuel Gauvin de la CGFA pour connaître l'endroit exact de ces travaux. C'est un dossier à suivre dans les prochaines semaines.

-Sports et loisirs: Mme Jennylee Boutin mentionne qu'il y a une belle participation pour l'activité balle-molle à tous les mercredis, qu'il manque un grillage pour protéger le lanceur, ce sera à faire dans les prochaines semaines. Elle indique que le tirage moitié-moitié aura lieu bientôt, nous attendons une réponse prochainement de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

-Mairesse: Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la séance régulière du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à une réunion de travail du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à une rencontre avec Mme Nathalie Lessard pour le service de garde, elle a assisté au tournoi de golf du sanatorium Bégin, à l'inauguration des bancs de la bienveillance, à réunion de la Régie des Incendies, à une rencontre avec M. Martin Gauthier sur l'église, à une rencontre préparatoire pour la visite des terres publiques, à l'assemblée annuelle des bassins versants. Elle indique également qu'elle a participé à la réunion de travail du conseil municipal et à la séance régulière du conseil municipal. Elle fait un résumé de ces rencontres.

13 - VARIA

220-07-2022

13.1 - Résolution, fermeture du bureau, absence pour Covid-19

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la fermeture temporaire du bureau municipal jusqu'au retour de l'adjointe administrative qui devrait être là, si tout va bien, ce vendredi matin. Le tout en raison de la COVID-19.

QUE durant cette période, l'adjointe administrative sera en télétravail.

ADOPTÉE,

221-07-2022

13.2 - Résolution, embauche d'une responsable pour le service de garde après l'école

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder à l'appel de candidatures pour l'embauche d'une responsable de la pérennisation des services aux familles de Saint-Camille après l'école, que c'est un poste temporaire à temps partiel avec un nombre d'heures pouvant aller jusqu'à 20 heures par semaine;

ATTENDU QUE le conseil municipal fixe la date limite pour transmettre leur candidature le 1er août 2022 à 16h30, au bureau municipal, à l'attention de: Madame Nicole Mathieu;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE: le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis procède par appel de candidatures pour combler le nouveau poste d'une responsable de la pérennisation des services aux familles de Saint-Camille après l'école; les personnes intéressées auront jusqu'au 1er août 2022 à 16h30 pour faire parvenir leur curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de présentation;

QU'un comité de sélection soit formé pour passer les entrevues.

ADOPTÉE,

222-07-2022

13.3 - dossier de la toiture du bureau municipal

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la réfection de la toiture au bureau municipal, à la condition que nous puissions utiliser l'aide financière du programme PRABAM du Gouvernement du Québec.

QU'advenant que nous ne puissions utiliser l'aide financière du programme PRABAM, le projet sera reporté en 2023;

QUE nous irons en appel d'offres avec deux options, le prix en bardeau d'asphalte ou en tôle peinte;

ADOPTÉE,

223-07-2022

13.4 - Résolution, report des travaux d'asphaltage de la rue du Couvent pour 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis reporte le projet de réfection de la rue du Couvent à l'an prochain (pour 2023). Le tout étant donné le délai pour la confection des plans et de devis et du plan de localisation de l'arpenteur.

ADOPTÉE,

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance;

15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Claude Beaudoin propose la levée de l'assemblée à 21h20.

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE